

Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juin 2017
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu pour la transparence et la renégociation des opérations
concernant le site de l'ancien rectorat avenue Gambetta

Considérant les projets en cours de réalisation sur le site de l'ancien rectorat, avenue Gambetta, notamment un centre commercial de 2500 m² (dont un Carrefour Market de 1950 m²) et de grandes superficies de bureau,

Considérant la mobilisation depuis de nombreux mois de la population du 20^e arrondissement et des habitants du quartier regroupés dans le collectif carton rouge, les habitants, associations et commerçants associés, demandant à ce que l'avenir du site soit étudié avec la population,

Considérant les propositions alternatives qu'ils ont formulées et qui méritent d'être véritablement étudiées,

Considérant les engagements de transparence et de concertation pris par la mairie du 20^e arrondissement et la mairie de Paris qu'il convient de respecter,

Considérant le rachat futur du site à la société CarVal Investors, filiale du groupe Cargill, annoncé par la société Icade par communiqué de presse en date du 15 mai, pour un montant de 137 millions d'euros,

Considérant la plus-value de plus de 50 millions d'euros ainsi réalisée par ledit groupe, société par ailleurs dénoncée pour sa responsabilité dans la déforestation de l'Amazonie et la spéculation alimentaire,

Considérant que la société Icade, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, est à capitaux majoritairement publics,

Considérant que ses fonds n'ont pas pour vocation d'enrichir une société privée réalisant une opération spéculative, et ce sans commune mesure avec l'investissement consenti par Cargill,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la maire de Paris, déplore le considérable enrichissement sur fonds publics du groupe Cargill à l'occasion du rachat du site de l'ancien rectorat par la société Icade, demande à ce que toute la transparence soit faite sur cette opération,

- la Mairie de Paris étudie tout moyen nécessaire, y compris, si besoin, juridique, pour s'assurer que l'intérêt public a été respecté à l'occasion de ce rachat, et en tirer toutes les conséquences dans le cas contraire ;

- la Mairie de Paris, en lien avec la société Icade, s'engage à tout mettre en œuvre pour que le projet en cours sur le site de l'ancien rectorat soit remis à plat, afin que les propositions alternatives, formulées par la population réunie en collectif, soit sérieusement prises en compte.